

# ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.CITENET.NET/USERS/MONICOLE

MONICOLE@CITENET.NET

VOLUME III No. III

BULLETIN DE LIAISON

MARS 2002

Rachel Rose

Le 6 juillet 1999 j'ai donné naissance à un garçon à l'Hôpital général juif à Montréal. Il est né par césarienne après un travail difficile. J'étais si fatiguée que tout ce que je pouvais faire était de sourire faiblement alors que ma conjointe Isabelle le berçait dans ses bras. "Notre fils" a-t-elle chuchoté. "Notre adorable fils est enfin né."

Et c'est ainsi que Benjamin est entré dans nos vies. Conçu avec le sperme d'un donneur anonyme, il venait concrétiser les rêves que nous avons entretenus pendant des années. Il était le premier enfant d'une famille que nous espérions grandissante. Nous avons convenu qu'Isabelle porterait le prochain.

La plupart des gens qui nous connaissaient à Montréal nous appuyaient et nos amis et notre famille nous ont soutenues tout le long. Mais une chose me dérangeait. Même si j'avais désigné Isabelle en tant que gardienne légale de l'enfant si je devais mourir, elle n'avait aucun droit légal au Québec en tant que parent tant que j'étais en vie. Bien sûr, cela avait peu d'impact dans notre vie quotidienne, ou du moins c'est ce que je croyais. Nous étions toutes deux également épuisées, également amoureuses et également ébahies par l'arrivée de notre fils. Mais lorsqu'il s'est retrouvé à l'hôpital à deux semaines à cause de problèmes respiratoires, Isabelle est devenue invisible en tant que parent. Toutes les décisions m'étaient référées. Je nous présentais aux infirmières comme ses mères mais elles m'interrompaient : "Laquelle de vous deux est sa mère légale ?" Un point c'est tout. Je signais les formulaires, j'étais celle qui pouvait passer la nuit avec notre garçon, j'étais la "vraie" mère.

Et chaque fois que nous traversions la frontière ou voyagions outremer, Isabelle cessait d'être un parent et devenait simplement une "amie." Ben se retrouvait tout à coup avec une seule mère nerveuse : moi. J'avais tellement peur d'officiers de douanes remplis de préjugés et pouvant nous en faire baver ou nous refuser l'accès au pays que je n'osais pas dire que Ben avait deux mères. "De toute façon, à quoi ça servirait puisque légalement je ne suis rien pour lui" disait Isabelle.

Si Isabelle et moi avons rompu alors que nous étions à Montréal et que j'aurais ressenti un besoin de vengeance, j'aurais pu empêcher Isabelle de revoir son fils. Et cela n'a aucun sens. La biologie m'a donné un avantage que je n'ai pas désiré.

L'été dernier nous avons quitté Montréal pour Vancouver. Une des premières choses que nous avons faites à notre arrivée a été de trouver un avocat qui se spécialisait dans les adoptions par des co-parents. Je pensais que ça serait une formalité, sans plus. Nous étions toutes deux ses mères. Comment un bout de papier pouvait-il changer quoi que ce soit ?

Mais cela nous importait plus que je ne l'aurais jamais crû.

D'abord il y avait les énoncés que l'avocat a préparés. Certains parviennent encore à me tirer des larmes. L'article 11 par exemple : "La mère non biologique de Benjamin est en mesure de pourvoir aux besoins de son fils et de l'éduquer et c'est son plus grand plaisir de pouvoir le faire."

Notre avocat m'a expliqué soigneusement que dès lors que je consentais à l'adoption, je ne pouvais plus revenir sur ma décision.

Ensemble nous avons signé chaque page de documents qui ont été envoyés après au commis pour les adoptions pour son approbation.

Quand l'avocat nous a informé que l'adoption avait été approuvée, j'ai ressenti un poids s'évanouir, un poids dont je ne m'étais même pas rendue compte que je portais. Enfin la reconnaissance de la vérité de nos vies. La protection pour notre fils si quelque chose devait m'arriver. La protection irrévocable pour Isabelle en tant que la mère légale et égale de Ben. Personne ne peut nous enlever ça maintenant et ce, où que nous vivions. La prochaine fois que nous traversons la frontière pour visiter des amis à Seattle, nous remettrons fièrement le nouveau certificat de naissance de Ben qui nous désigne les deux, côte à côte, en tant que ses parents.

\*\*\*\*\*

**Nous voulons de vos nouvelles! Vous êtes intéressé à écrire quelque chose pour votre bulletin?**

**Vous n'avez qu'à faire parvenir vos articles à [monicole@citenet.net](mailto:monicole@citenet.net) ou par la poste à AML, 2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8**

\*\*\*\*\*

**Revue de l'actualité de Decembre 2001 à Février 2002**

**MONTRÉAL**

En décembre 2001 l'Association des mères lesbiennes a fait parvenir à douze cliniques, situées à Montréal, Sherbrooke et Québec, copie de notre mémoire sur l'accès aux cliniques de fertilité tout en demandant de rencontrer leurs comités d'éthique. À l'heure actuelle, les lesbiennes se voient nier l'accès à de telles cliniques. Le mémoire avait été présenté au comité parlementaire sur la santé à la Chambre des Communes un mois auparavant, lors des audiences sur l'avant-projet de loi sur les nouvelles techniques de reproduction.

Procrea Montréal, la plus grande clinique au Québec, a accepté de nous rencontrer. Deux membres de l'AML, une représentante de la Fédération des Femmes du Québec et la professeure Danielle Julien de l'UQÀM ont présenté des

arguments légaux, sociaux et médicaux pour donner accès aux lesbiennes. Le comité d'éthique de Procrea se réunira à nouveau en mars pour prendre une décision.

Le **6 février 2002** a eu lieu un **souper bénéfice** spaghetti et vin rouge appuyant le **mariage entre conjoints de même sexe au Canada**. Le propriétaire du Sky Pub, Peter Sergakis, a assuré les frais du dîner et la totalité des fonds recueillis ont été utilisés pour aider Michael Hendricks et René LeBoeuf dans leur poursuite en Cour supérieure du Québec contre les gouvernements québécois et fédéral pour se faire reconnaître le droit de se marier. Le dîner a été servi par la députée du PLQ Natalie Rochefort et le député du Bloc québécois Réal Ménard. Ayant hypothéqué leur maison pour couvrir les frais de leur poursuite, Michael et René sont sur le point de manquer d'argent. Plusieurs couples comme eux vivant au Canada portent sur leurs épaules le fardeau d'une lutte communautaire. La poursuite de Michael et de René est l'une de plus importantes, sinon la plus importante, dans l'histoire canadienne pour les droits des gais. Il est probable qu'elle sera portée en appel à la Cour suprême du Canada. **Près de \$8000** ont été amassés pour cette cause, une belle démonstration du support de la communauté. **L'Association des mères lesbiennes** a contribué **\$700** par la vente de billets et les dons.

## QUÉBEC

Le **7 décembre 2001** - Au deuxième jour d'audiences de la cause de Michael Hendricks et René Leboeuf, qui revendiquent le droit de se marier, *Le Devoir* a été informé que le Québec était sur le point de proposer un **avant-projet de loi créant un partenariat domestique enregistré**. L'union civile proposée par le gouvernement a immédiatement rencontré une **résistance** de la part d'un important segment de la communauté gaie et lesbienne au Québec. Si l'avant-projet de loi est adopté, le Québec deviendrait la deuxième province après la Nouvelle-Écosse à reconnaître l'union civile entre conjoints de même sexe, quoique le gouvernement fédéral et la plupart des provinces reconnaissent des droits aux conjoints de même sexe.

Le **ministre de la Justice Paul Bégin** a vanté l'avant-projet de loi comme étant le plus positif pour les gais en Amérique du Nord. Celui-ci accorderait aux couples gais quelques-uns des droits conférés aux couples mariés, dont des avantages sociaux, un nouveau statut aux fins de l'impôt et des droits suivant un divorce ou un décès. Cinquante-six lois seraient modifiées dans le Code civil. Mais le refus d'accepter le mariage gai et **l'absence totale de droits parentaux pour les gais et les lesbiennes** choquent plusieurs membres de la communauté. Il n'y a actuellement qu'un parent juridique dans les familles dirigées par deux mères ou deux pères. Michael Hendricks a affirmé que l'avant-projet de loi "ne fait rien pour les familles gaies et certainement rien du tout pour les enfants de gais et de lesbiennes."

Alors que **Irène Demczuk**, coordonnatrice de la **Coalition québécoise pour la reconnaissance des conjointes et conjoints de même sexe**, voit l'avant-projet de loi d'un bon oeil en général, elle soutient que l'omission de droits parentaux et d'adoption est un manque. "Les enfants de familles dirigées par des personnes de même sexe devraient jouir des mêmes droits que les autres enfants québécois", a-t-elle affirmé.

Le ministre Bégin a déclaré que la loi ne pouvait accorder le droit au mariage puisque celui-ci est de juridiction fédérale, mais il a insinué qu'un Québec souverain aurait proposé une loi plus progressiste. "Nous proposerions le mariage", a-t-il indiqué. "Nous pourrions attendre peut-être dix ans pour que la Cour suprême déclare les lois matrimoniales actuelles comme étant discriminatoires. Ou nous pourrions le faire tout de suite avec la souveraineté."

Le ministre a affirmé que les droits parentaux pourraient être incorporés dans la loi au printemps prochain "si un consensus social émerge à la **commission parlementaire** et si 80% de ceux qui feront des présentations recommandent au gouvernement d'inclure de tels droits dans la loi." Les audiences parlementaires ont eu lieu au début de février et de nombreux mémoires ont été présentés. **Onze membres de l'Association des mères lesbiennes** ont présenté leurs mémoires au gouvernement provincial à la commission parlementaire. Quelques-uns de ces mémoires sont des témoignages personnels alors que d'autres se basent sur l'expertise professionnelle de membres se présentant comme des témoins experts. Le mémoire présenté par l'Association des mères lesbiennes et qui explique nos recommandations à la commission parlementaire est disponible sur demande. Le Ministre Bégin ainsi que les députés ont fait preuve d'une grande ouverture et d'un grand intérêt pour nos familles. Ils ont été particulièrement touchés par les témoignages d'adolescents et de jeunes adultes qui ont parlé de leur expérience comme enfants de gais et lesbiennes. Le ministre lui-même a dit qu'il avait beaucoup appris sur nos familles lors de ces témoignages.

La veille de l'ouverture de la commission parlementaire **l'Association Américaine de Pédiatrie** a donné un appui inespéré à notre cause. L'association proclame que les enfants de gais et lesbiennes sont comparables aux autres enfants. Cette importante association de pédiatre avec ses **55,000 membres supporte des modifications aux lois** pour permettre l'adoption par le co-parent. Dans son journal *Pediatrics*, l'association appuie les revendications des gais et lesbiennes et mentionne que nos enfants méritent les mêmes protections que les autres enfants. Le docteur Ellen Perrin un professeur de pédiatrie au Centre Médical Tufts en Nouvelle-Angleterre mentionnait qu'il n'existe aucune étude qui montre qu'il y a un désavantage à vivre dans une famille homoparentale.

Le ministre Bégin a assuré que la loi sera adoptée **avant l'ajournement de l'Assemblée nationale en juin (peut-être en mars)**. Nous attendons les résultats impatientement et avec optimisme.

**Un commentaire quelque peu technique (mais intéressant) de John Fisher, directeur d'EGALE CANADA** : "En Nouvelle-Écosse, par exemple, les **partenariats domestiques enregistrés (PDE)** ont été en général bien vus par la communauté. Je crois que même si le PDE n'est en aucune sorte un substitut au mariage, il n'y avait pas d'objection à ce qu'il soit reconnu comme un régime additionnel. Certains considéraient que le PDE confère des droits et des responsabilités par le biais d'un mécanisme optionnel, contrairement au statut de conjoints de fait, lequel est généralement imposé. Le PDE crée aussi une alternative à ceux qui préfèrent ne pas se marier en raison de préoccupations personnelles face à l'institution du mariage mais qui aimeraient tout de même assujettir leur relation de couple à un régime légal de droits et de responsabilités. D'autres favorisent le PDE pour éviter le délai qui est généralement imposé avant de se voir accorder le statut de conjoints de fait. Rien de tout ceci n'a été

perçu comme pouvant dénigrer les efforts en cours pour obtenir le droit au mariage en modifiant la loi fédérale”.

“En général, les réactions négatives qu’il m’ait été donné de voir se basent sur le principe que les PDE remplacent le mariage, créant ainsi un statut de moindre valeur. Et je suis d’accord à 100%. D’un autre côté, je ne crois pas que notre communauté s’opposerait au PDE en tant que supplément au mariage, c’est-à-dire une option additionnelle pour définir le type de relation des membres de notre communauté, surtout pour ceux et celles qui ne veulent pas se marier. Bien sûr, toute objection à un régime de PDE dépendra du contexte provincial et des volets spécifiques qui sont proposés”.

**Décembre 2001 - La Presse** a publié les résultats d’un **sondage** sur “Le climat pendant le temps des fêtes de 2001” -- un sondage de 500 personnes effectué par téléphone du 13 au 17 décembre. Trois des **questions traitaient de la conjugalité homosexuelle**, et *La Presse* a publié deux articles portant sur les résultats dans l’édition du 27 décembre.

La question no. 16 demandait si le répondant était d’accord avec la proposition gouvernementale d’une “union civile”. Les résultats étaient comme suit: 61% étaient d’accord, 30% contre et 9% n’avaient pas d’opinion sur le sujet. Le pourcentage des gens en accord est bien en deça de ceux enregistrés dans les sondages sur le droit au mariage effectués par Léger Marketing en juin 2001 (76%) et *La Presse* en septembre 2000 (67%). La question no. 17 demandait si le répondant considérait que les couples gais devraient pouvoir adopter des enfants tout comme les couples hétérosexuels. Les résultats: 43% en faveur, 51% contre et 6% ne le sachant pas.

Peut-être cela aurait été plus utile si la question spécifiait des “couples lesbiens” au lieu des couples gais et expliquait que plusieurs d’entre nous revendiquent le droit d’adopter des enfants qui vivent déjà avec nous et qui n’ont qu’un parent juridique?

Nous ne savons pas trop comment interpréter ce sondage puisqu’il ne suit pas la courbe établie au cours des quatre dernières années; il désigne **la première baisse dans l’appui de la population** dans les sondages effectués durant cette période. (Se pourrait-il que tous les gens gentils faisaient leurs courses de Noël au moment du sondage et que seuls les grincheux ont répondu?). Les journalistes de *La Presse* trouvent que les résultats traduisent la bonne interprétation du PQ du sentiment public avec sa proposition d’union civile et que le PQ juge que la population est “divisée” au sujet des droits parentaux. Les journalistes ont cité Hendricks, qui a dit que “les droits humains ne sont pas une question de concours de popularité ou de beauté et nous continuerons à revendiquer nos droits en cour.” (Ils ont aussi cité sa phrase favorite: “**Nous sommes plus populaires que l’indépendance !**”). Il serait intéressant de voir si l’opinion publique a changé depuis la commission parlementaire qui nous a permis une grande exposition dans les médias.

**Le 19 janvier 2001 (365Gay.com), Montréal** - Une décision sans précédent d’un conseil quasi-judiciaire au Québec pourrait avoir des répercussions importantes pour les couples gais et lesbiens. **Le Tribunal administratif du Québec a déterminé qu’il n’est pas nécessaire que des conjoints vivent ensemble pour être considérés comme des conjoints de fait.** La décision impliquait un homme dont la conjointe de sexe opposé est morte dans

un accident de la route. On a refusé de lui verser des bénéfices de succession parce qu'ils n'étaient pas mariés, ne vivaient pas ensemble et n'avaient pas de compte bancaire conjoint. Le Tribunal a déterminé que la Société de l'assurance automobile du Québec doit payer tous les bénéfices. En rejetant l'idée qu'une co-habitation à temps plein est un prérequis pour la reconnaissance de droits d'époux, les militants gais au Québec croient que le chemin est maintenant pavé pour les couples de personnes de même sexe recherchant l'accès aux pensions, aux assurances-vie et aux bénéfices de succession. L'avocat de l'homme en question, André Mongrain, a déclaré : "Je crois que cette décision élargit ou réajuste la loi. Cela est important car, pour la première fois, un tribunal administratif a reconnu que **des gens peuvent être époux même s'ils ne vivent pas ensemble.**" Irène Demczuk de la Coalition pour la reconnaissance des conjoints de même sexe a dit que la décision pourrait affecter des conjoints gais et lesbiens : "Dans des petits villages à travers le Québec il existe des couples gais et lesbiens qui sont époux mais qui ne vivent pas ensemble ou ne sortent pas ensemble de façon publique car ils craignent les réactions négatives." On ne sait pas si la décision affectera les couples de personnes de même sexe de nationalité différente. Quoique les partenaires étrangers des canadiens ont droit au statut d'immigrant reçu, les conjoints doivent avoir vécu ensemble avant de faire une demande pour l'immigration. On ne sait pas si cette décision affectera la loi fédérale.

## CANADA

**Le 27 novembre 2001 TORONTO (CP) - Des veufs gais et des veuves lesbiennes ont intenté deux poursuites en recours collectif pour \$400 millions pour des bénéfices de succession devant provenir du plan de pension du Canada.** Les poursuites, intentées à Toronto et à Vancouver, allègent **qu'Ottawa est discriminatoire envers les conjoints de même sexe en refusant l'octroi de bénéfices aux gais et lesbiennes dont les partenaires sont décédés avant le 1er janvier 1998**, date que le gouvernement fédéral a imposé, affectant ainsi environ 10,000 gais et lesbiennes en modifiant les lois garantissant plusieurs droits et avantages pour les conjoints de même sexe. Selon l'avocat Douglas Elliott, "La date du 1er janvier 1998 a été imposée sur les conjoints de même sexe de façon purement arbitraire et sans aucune justification légale."

La poursuite revendique des bénéfices pour tous les survivants gais et lesbiens admissibles **rétroactivement jusqu'au 17 avril 1985**, le jour où des garanties d'égalité ont été inscrites dans la Charte canadienne des droits et libertés. La question de bénéfices rétroactifs est cruciale pour la communauté gaie: les lesbiennes gagnent en général moins que les hommes alors que les hommes gais ont passé les 15 dernières années à combattre l'épidémie du SIDA.

Le refus du gouvernement de payer en entier les bénéfices est d'autant plus choquant que les gais et les lesbiennes contribuent au plan de pension de la même façon que les autres canadiens. La poursuite à Toronto comprend des plaignants de chaque province sauf la Colombie-Britannique et le Québec, ce dernier ayant son propre plan de pension. Une poursuite séparée est intentée par des plaignants en Colombie-Britannique, cette province ayant sa propre loi en recours collectif.

**Mise à jour EGALÉ - Samedi le 17 novembre 2001, Aaron Webster, un résident gai de Vancouver, a été vicieusement battu à mort dans le parc Stanley.** En réponse à l'outrage national suivant ce meurtre brutal, **la ministre de la Justice Anne McLellan** (maintenant remplacée par Martin Cauchon) a reconnu le 28 novembre 2001 qu'il y a un "consensus unanime" parmi les ministres de la Justice fédéral, provinciaux et territoriaux **d'inclure l'orientation sexuelle dans les lois fédérales sur la propagande haineuse.**

Même le leader de la chambre de l'**Alliance canadienne, John Reynolds**, a affirmé qu'il appuierait le changement législatif mais il n'a pas précisé s'il parlait au nom du parti. En 1994-95, le Reform Party s'est vigoureusement opposé aux amendements au Code criminel visant à prolonger les peines pour la violence contre les gais et autres crimes haineux.

La ministre McLellan a indiqué que l'amendement proposé "n'est pas au présent ordre du jour" mais qu'il pourrait être **adopté au printemps.** EGALÉ planifie une campagne de pression pour pousser le gouvernement à agir.

**Le 29 novembre 2001 - Ottawa.** La sénatrice de la Colombie-Britannique **Mobina Jaffer** s'est montrée outrée devant un projet de loi permettant le mariage exclusivement "entre un homme et une femme." Le Sénat débattait du projet de **loi S-9**, "Une loi effaçant certains doutes quant à la signification du mariage" ("An Act To Remove Certain Doubts Regarding The Meaning of Marriage"), proposée par la sénatrice libérale Anne Cools. Son projet de loi inscrirait une définition hétérosexuelle dans la loi canadienne.

Lors du débat, **le sénateur de l'Alberta Tommy Banks** a déclaré que les relations gaies et lesbiennes **ne pourraient jamais se définir par le mariage.** "Elles sont similaires à plusieurs égards," a-t-il dit à la Chambre rouge, "et il existe certainement plusieurs exemples de telles unions qui, à ma connaissance, sont des exemples inattaquables de constance, de responsabilité et d'amour véritable, mais elles ne sont pas la même chose."

"Le mariage," selon M. Banks, "porte tant d'histoire, de pratiques, d'usages et une compréhension universelle de ses formes variées qu'il est impossible de l'appliquer autrement que de la façon connue et entendue par toutes les sociétés sur chaque continent, et qui transcende toute race, langage, religion et géographie."

Mme Jaffer, également nommée par le Parti Libéral, a indiqué que les commentaires de M. Banks la "sidérait" -- surtout à la suite du meurtre récent de Aaron Webster, un homme gai vicieusement battu à mort dans le parc Stanley à Vancouver. Mme Jaffer a parlé avec éloquence, soulignant que ceux qui parlent en faveur du projet de loi S-9 favorisent la récurrence de telles crimes. "Ils laissent entendre aux générations de jeunes canadiens qu'on ne devrait pas traiter les homosexuels avec égalité : les homosexuels ne doivent pas se servir du mot "mariage" pour décrire leurs relations," a-t-elle dit. "Ils enseignent ainsi que l'intolérance de l'homosexualité est correcte et morale."

**Le 31 Janvier 2002-** La Commission du droit du Canada a recommandé au gouvernement fédéral de légaliser le mariage pour les gais et lesbiennes. Dans une étude dévoilée à Ottawa la commission dit: "il n'existe aucune justification

pour maintenir l'actuel distinction entre les unions conjugales des couples de même sexe et des couples de sexe différent. La commission du droit du Canada est un organisme indépendant subventionné par le gouvernement fédéral qui conseille ce dernier sur les lois Canadiennes.

**Le 12 décembre 2001 - Winnipeg.** Le **gouvernement manitobain** ratifiera une **loi au printemps prochain permettant aux gais et lesbiennes d'adopter des enfants.** L'annonce a été faite par le **ministre provincial de la Justice Gord Mackintosh.** Plus tôt en 2001, le Manitoba avait entériné des lois prévoyant des droits limités pour les partenaires de même sexe. Le gouvernement avait alors été dénoncé pour avoir ignoré les droits à l'adoption. Quatre couples lesbiens avaient dès lors engagé une bataille juridique car, à leurs yeux, le refus d'accorder aux gais et lesbiennes le droit à l'adoption constitue une **violation de la Constitution.**

**Le Comité permanente sur la santé** a soumis au ministre fédéral de la Santé ses **recommandations sur l'avant-projet de loi sur les nouvelles technologies de reproduction.** Quoique la loi finale doit encore être votée, elle ne contiendra vraisemblablement aucune clause pour ou contre l'accessibilité aux cliniques de fertilité pour les lesbiennes.

Une recommandation nous inquiète, soit celle qui obligerait les cliniques ou les médecins à offrir un soutien psychologique au donneur et au receveur d'insémination. Cela pourrait signifier que si un médecin de famille voulait se faire accréditer pour faire des inséminations il devra être apte à offrir ce service. Il sera donc plus compliqué pour les médecins de famille de continuer à pratiquer des inséminations. Dans les prochains mois, notre travail de sensibilisation au près des cliniques de fertilité sera très important.

**Le 19 décembre 2001 - Ottawa** - Le plus récent **candidat en lice pour la direction de l'Alliance canadienne** a défendu son point de vue controversé voulant que le style de vie des homosexuels peut être nuisible et que la science médicale appuie ce constat. **Grant Hill** se définit comme étant celui pouvant le mieux rassembler son parti après une année difficile et il assure qu'il s'efforcera de mettre sur pied une entente électorale coopérative avec le parti conservateur progressiste avant la prochaine élection.

En s'opposant aux amendements à la loi fédérale sur les droits humains pour enrayer toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, M. Hill, un médecin, a déclaré lors d'un débat à la Chambre des communes en 1996: "Mon problème avec ce projet de loi est qu'il **encouragera la promotion d'un style de vie malsain.**" M. Hill a martelé que le fait d'étendre les droits en vertu de la loi canadienne sur les droits humains aux gais encouragerait une style de vie qui aurait pour effet de répandre la maladie.

Lors d'une entrevue, M. Hill a affirmé qu'en tant que **médecin** il demeure convaincu que l'activité homosexuelle peut être malsaine de la même façon que le tabagisme. Il ne peut s'empêcher de souligner les risques de SIDA, d'infection parasitaire et d'hépatite. Il insiste que ces vues ne sont ni religieuses ni politiques, mais des faits médicaux.

Le 10 mai 1996, **l'Association médicale canadienne (A.M.C.)** s'est dite "préoccupée que les remarques faites par le député reformiste Grant Hill suggèrent de façon erronée que l'homosexualité est un mode de vie malsain. De

notre point de vue, aucune preuve scientifique appuie une telle déclaration.” Le 22 mai 1996, le Collège des médecins de famille du Canada s’est montrée d’accord avec la position de l’A.M.C. et en a rajouté en soulignant que : “Il n’y a aucune preuve scientifique appuyant de tels remarques qui ne servent qu’à **encourager les préjugés envers les canadiens homosexuels.**”

Peut-être que l’élection de M. Hill comme *leader* de l’Alliance canadienne serait une bonne chose, car elle exposerait la bigoterie qui caractérise toujours ce parti.

**EGALE - Décembre 2001-** Michelle Josef vit comme femme depuis plusieurs années; elle avait complété la moitié de la procédure pour obtenir une série d’interventions médicales pour changer légalement son sexe et devenir une femme lorsque **le gouvernement ontarien a retiré les fonds pour les chirurgies de changement de sexe** et ce, sans aucun préavis ou explication. Ne pouvant compléter la procédure, Michelle poursuit le gouvernement pour la réintroduction de fonds pour les chirurgies de changement de sexe pour les transexuels.

Elle soutient que la décision de couper les fonds est contraire à la loi canadienne sur la santé et que le gouvernement a contrevenu à la Charte des droits et libertés en exerçant une discrimination envers les transexuels en rapport à leur identité sexuelle. De plus amples renseignements peuvent être obtenus à : [www.LilithItsNotFair.com](http://www.LilithItsNotFair.com).

**EGALE** a créé récemment une **liste nationale de courriels afin de mieux coordonner le travail sur les questions touchant les jeunes et l’éducation**. Il est important de partager les ressources et d’échanger sur les succès et les échecs Egale croit que c’est important d’enrayer l’isolement dans lequel les professeurs et les élèves travaillent. Un forum ouvert où les professeurs et étudiants gais, lesbiennes, bisexuels et transexuels peuvent échanger facilitera le travail de chacun dans son milieu. Ceux qui sont intéressés à se joindre au réseau peuvent communiquer avec Egale à [edunetwork@egale.ca](mailto:edunetwork@egale.ca).

**Le 11 janvier 2002 - Edmonton, Alberta - Le gouvernement albertain adoptera ce printemps une loi reconnaissant les couples de personnes de même sexe**, respectant ainsi une décision de la Cour suprême voulant que la non-reconnaissance des relations gaies contrevenait à la Constitution canadienne. Depuis la décision de la Cour suprême, rendue dans un cas présenté par une femme ontarienne, les provinces se hâtent à réécrire leurs lois.

La communauté gaie et lesbienne de l’Alberta a réagi à la proposition gouvernementale avec **espoir et scepticisme**. Ce n’est pas encore clair si l’adoption sera incluse. Quoiqu’un précédent juridique a été établi en Alberta pour l’adoption par un co-parent, les lois de la province ne permettent pas aux couples gais et lesbiens d’adopter un enfant.

Une **coalition religieuse conservatrice** a juré de combattre la décision de la province. Hermina Dykxhoorn, porte-parole pour la fédération albertaine des femmes unies pour la famille (Alberta Federation of Women United for Families), a déclaré lors d’une conférence de presse que : “Le mariage doit être protégé pour le bien des enfants et la stabilité de la collectivité, ce qu’aucune autre relation peut faire.” Mme Dykxhoorn a ajouté que la province peut éviter

de se plier à la décision de la Cour suprême du Canada sur les conjoints de même sexe en invoquant la clause nonobstant de la Constitution.

## INTERNATIONAL

**Le 24 novembre 2001, Le Vatican - 365Gay.com - Le Pape Jean-Paul II a déclaré que les lois permettant le mariage gai, le divorce et l'avortement assaillent violemment la vie familiale.** Lors d'un congrès sur les enjeux familiaux, le pontife a souligné que les unions gaies et lesbiennes menacent "l'institution naturelle" de la famille. De plus, il a exhorté les catholiques (environ un milliard à travers le monde) à empêcher les lois qui ne vont pas de pair avec "le véritable bien-être de la famille."

**Le 10 décembre 2001 - La Coalition pour la libération des 52 condamnés** a organisé une **marche devant le consulat égyptien** pour protester contre l'arrêt de 52 égyptiens à cause de leur orientation sexuelle (vraie ou présumée). En mai dernier, 23 de ces hommes ont été reconnus coupables. La coalition s'oppose à la discrimination grandissante envers les minorités sexuelles. Les accusés n'ont pas eu droit à des visites familiales ni à un avocat, et les condamnations ont eu lieu suite à des confessions qui ont apparemment été faites lors de séances de torture. La coalition est composée d'organisations telles **Amnistie Internationale** et la **Ligue québécoise pour les droits humains**.

**Le 12 décembre 2001, Amsterdam, Pays-Bas (AP)** - Selon une agence gouvernementale, les fonctionnaires hollandais ont marié cette année **près de 2,000 couples de personnes de même sexe dans les premiers six mois suivant la légalisation** du mariage gai. Avec cette loi, entrée en vigueur le 1er avril 2001, les Pays-Bas sont devenus le premier pays à conférer aux couples gais les mêmes droits que les couples hétérosexuels, y compris le droit d'adopter des enfants. La direction nationale des statistiques rapporte qu'en date du 30 septembre 2001, 2,100 hommes et 1,700 femmes avaient marié un conjoint de même sexe.

**Le 1<sup>er</sup> février - Planet Out News:** Un tribunal Suédois a ordonné à un homme, qui avait donné du sperme à un couple lesbienne, de payer une pension alimentaire à l'enfant. Voir:

<http://www.planetout.com/news/article.html?2002/02/01/4>

**Le 16 janvier 2002, Norvège** – Un partie politique norvégienne de droite a permis une avancée dans les droits des gais et donné une démonstration de tolérance alors que **le ministre conservateur des Finances, Per-Kristian Foss, a marié son compagnon de longue date Jan Erik Knarbakk** au cours d'une cérémonie à l'ambassade norvégienne à Stockholm en Suède le 4 janvier 2002. À la fin janvier il est **devenu le premier ministre norvégien par intérim** parce que le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères étaient absents du pays.

**Le 16 janvier 2002 (Planet Out)** - Les gais et lesbiennes de la **Californie** ont subi un revers lorsque le responsable de l'assemblée législative, Paul Koretz, a annoncé qu'il **retirait temporairement le projet de loi 1338 sur la**

**protection de la famille en Californie** (California Family Protection Act) – cette loi aurait été semblable à celle du Vermont sur les unions civiles pour les personnes de même sexe qui est entrée en vigueur en avril 2000. M. Koretz espérait faire de même que le Vermont en accordant aux couples gays et lesbiens la plupart des droits dont jouissent les couples hétérosexuels mariés.

Alors que des groupes comme *Focus on the Family* ont clamé une victoire avec le retrait temporaire du projet de loi 1338, M. Koretz ne baisse pas les bras : “1338 a peut-être été mis en veilleuse, mais la question de l’union civile demeure d’actualité en Californie”. “Cette bataille a peut-être été perdue mais la guerre ne fait que commencer.”

## DIVERS

**Le 16 novembre 2001, Rome** - 365Gay.com - Malgré les objections de l’Église catholique romaine, ceux qui visitent **l’ancienne cité romaine de Pompeii** pourront bientôt voir une série de **fresques lesbiennes érotiques** qui étaient enfouies sous la cendre volcanique depuis 2,000 ans. L’oeuvre d’art a été découverte en 1950 et est en restauration depuis. Des archéologues l’ont découverte en fouillant un **“spa hédoniste” souterrain**. Les fresques dépeignent des scènes sexuelles explicites. L’Église a tenté de convaincre les représentants de Pompeii de ne pas exposer l’oeuvre. Un prêtre de la cité l’a condamnée comme une tentation de “corrompre le moral des chastes” (wow!!!). C’est la dispute la plus récente entre l’Église et l’art. Les anciens bains pour femmes seront ouverts au public le mois prochain. Pompeii a été enfouie sous la cendre suivant l’éruption du mont Vesuvius en 79 avant notre ère. Le site archéologique est l’une des destinations touristiques les plus populaires en Italie.

**Le 4 janvier 2002** - La **population des aînés gays et lesbiennes de Fort Lauderdale** est parmi celles qui croissent le plus rapidement en Amérique du Nord. Le climat doux et la communauté gaie accueillante agit en tant qu’aimant depuis plusieurs années. La ville est maintenant sur le point de construire **le premier centre d’importance pour les aînés gays et lesbiennes au monde**. Il sera situé au *Sunshine Cathedral* -- la succursale de l’Église communautaire métropolitaine à Fort Lauderdale -- et financé en partie par l’*Area Agency on Aging*. L’agence fédérale a déjà promis \$200,000 pour démarrer le projet.

**LOS ANGELES** - Après avoir publié pendant quatre ans un magazine national pour les parents gays, lesbiens, bisexuels et transexués (GLBT) et leurs familles, ***Proud Parenting* (anciennement *Alternative Family*) met un terme à l’édition imprimée**. La fondatrice et éditeur, **Kelly Taylor**, a affirmé que la politique corporative de ne pas accepter aucune publicité sexuellement explicite ou vantant le tabagisme ou l’alcool rendait la publication accessible à tous les membres de la famille mais que cette même politique a peut-être contribué au piètre rendement financier. Le magazine publiait des histoires vraies de familles dirigées par des GLBT, offrait des conseils de nature légale et financière, publiait les chroniques d’un thérapeute, d’un grand-parent et d’un garçon adolescent de parents lesbiens. De plus, chaque édition comprenait un article pour les jeunes et une page à colorier reflétant les vies des familles GLBT.

L’éditeur continuera à traiter des questions de parentalité GLBT en réalisant une **édition électronique de *Proud Parenting***. *Proud Parenting Online* sera un

site d'adhésion communautaire pour les parents GLBT à travers le monde et aura un contenu très similaire à l'édition imprimée. *Proud Parenting Online* prévoit **démarrer au début de 2002.**

**Le 13 janvier 2002** (*Sunday Times* - Grande-Bretagne) - Pendant des siècles la vie privée turbulente de **Mary Wollstonecraft, une écrivaine radicale du 18e siècle qui a inspiré le féminisme moderne**, a fait l'objet de conjectures parmi les historiens. Son biographe est sur le point de publier de nouvelles données laissant entendre que bien que l'écrivaine était mariée et mère d'une fille, elle entretenait **des relations érotiques avec des femmes**. Il est intéressant de savoir que sa fille Mary Shelley est l'auteure de *Frankenstein*.

Janet Todd, professeure de littérature anglaise à l'université de Glasgow, croit que, "en termes contemporains, Wollstonecraft était une femme bisexuelle qui aimait beaucoup le sexe mais vivait un intense sentiment de répression parce qu'elle était aussi puritaine et pieuse."

Wollstonecraft, comme Emmeline Pankhurst, sont les ancêtres des suffragettes du 20e siècle. Wollstonecraft est mieux connue pour son essai de 1792 : *A Vindication of the Rights of Woman* (Une revendication pour les droits de la femme). Un texte féministe classique réclamant une philosophie sociale égalitarienne en arguant pour la création et la préservation d'opportunités et de droits égaux pour les femmes.

Todd a déterminé qu'avant son mariage Wollstonecraft entretenait des relations amoureuses avec des femmes. Pour ce faire, elle se fie sur plus de 500 lettres de Wollstonecraft qui seront publiées cette année par Penguin.

**Le 18 janvier 2002** (*Planet Out*): Un deuxième projet de télévision gaie a été annoncé quelques jours après les annonces de MTV et *Showtime* quant à leurs projets. Voir:

<http://www.planetout.com/news/article.html?2002/01/18/1>

A visiter le nouveau site internet Lesbienne Québécoise:  
<http://groups.yahoo.com/group/QuebecDykes/>

**Planet Out news: Charges dropped in lesbian baths raid:** A Toronto judge spent two hours on **January 31<sup>st</sup>** criticizing Toronto police for violating the rights of women during a raid on a lesbian bathhouse.

Story: <http://www.planetout.com/news/article.html?2002/02/01/3>

## **NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES**

### **RÉUNIONS À VENIR:**

#### **MARS:**

**Pour adultes et enfants: SAMEDI LE 16 MARS** l'Association des mères lesbiennes ira à la **CABANE À SUCRE** à la ferme écologique du Cap St-Jacques (Pierrefonds). Située sur l'île de Montréal dans un cadre

enchanteur, il s'agit d'une vraie ferme avec des animaux et des bâtiments. **L'activité débutera à 11:00.** Un diner complet sera servir entre 11:00 et 12:30. Puis nous aurons droit à une visite guidée, des randonnées en cariole et à une dégustation de tire sur la neige dans une tente géante. Nous devons réserver à l'avance, et pour ce faire payer au préalable. Si vous êtes intéressées par cette activité veuillez **remplir la formulaire que vous avez déjà reçu par la poste et nous le retourner avant le 1er mars.**

**Pour adultes seulement: Samedi le 23 mars à 20:00h. Groupe de discussion: Comment Combattre l'homophobie dans les écoles. Animée par: Diane Labelle. 2401 Coursol (métro Lionel Groulx)**

#### AVRIL:

**Pour adultes seulement: Samedi le 13 Avril à 20:00h. Groupe de discussion: Elever des filles. Elever des garçons. Animée par: Heather Mullin. 2401 Coursol (métro Lionel Groulx)**

**Pour adultes et enfants: Dimanche le 14 Avril une rencontre au quartier Chinois pour un brunch Dim Sum. RSVP pour reserver votre place: 514-846-1543.**

#### MAI

**Pour adultes et enfants: Dimanche le 26 mai à 10:30 h: Une marche sur la montagne (Mont Royal) Nous débuterons la marche au chalet du Lac des Castors**

**Pour adultes seulement: à venir**

## **BABILLARD**

### **ADOPTIONS ET NAISSANCES:**

**Karine Igartua et Donna Coffin** sont fières d'annoncer que leur fille **Mia** est finalement arrivée du Vietnam. Elle est née le 12 Mai 2001 et est adorable. Mia est une petite fille joyeuse, curieuse et heureuse. (Mona s'excuse pour les nombreuses fautes d'orthographe dans le dernier bulletin).

**Hilary Thomas** annonce fièrement la naissance de sa fille **Alexandra**. Elle est née le **19 Décembre 2001**. Le bébé est en excellent santé. Alexandra est la petite soeur de Tyler. L'accouchement fut difficile mais en valait la peine!

### **DIVERS:**

**Bonne Fête:** Une petite note pour souligner avec tendresse et joie le troisième anniversaire de mon fils **Manuel Antoine** le **22 janvier**. Je te souhaite encore plus de bonheur, santé et amour. **Feliz Cumpleaños, Manolito. Tu mamita Carmen.**

**MERCI:** L'Association des mères lesbiennes veut remercier le **Révérend Raymond Drennan** et la congrégation de l'Église Unitarienne de Montréal pour un **généreux don du Fond John Cordner**. Depuis les

derniers 30 ans les Églises Unitariennes et Universalistes ont parlé en faveur des droits des gais, lesbiennes et bisexuelles et contre l'homophobie et toutes les formes de discrimination contre ces personnes sur la base de l'orientation sexuelle. Le Révérend Drennan a présenté **un mémoire à la commission parlementaire** sur l'avant projet de loi sur l'union civile supportant les droits parentaux et le mariage pour notre communauté.

**Merci** : Extrait d'une lettre : Chères membres de l'AML, Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous remercier de votre support lors du " **Souper-Spaghetti** " **bénéfice** qui a eu lieu au SKY le 6 février 2002. Sans votre aide, nous n'aurions pas été capable d'aller aussi loin dans notre lutte ni de continuer notre bataille en cour. Au " Souper-Spaghetti ", nous avons ramassé 8 000\$ afin de payer les frais légaux pour l'appel de la décision ce printemps. On voit que quand notre communauté manifeste qu'elle veut résoudre un problème, elle est capable de le faire. Une autre fois, merci beaucoup pour tout---c'était grandement appréciée !

Bien à vous, **Michael Hendricks et René Leboeuf**.

Nous sommes **2 mamans avec chacun un garçon ( 7 et 11 ans)**. Nous vivons sur la rive-sud de Montréal (St-Bruno). Nous faisons du ski alpin, du badminton, du tennis, du rollerblade... nous **recherchons des amies** pour nous et nos garçons afin d'échanger sur le vécu, briser l'isolement et faire des activités. Si vous vous reconnaissez appelez-nous ou écrivez-nous. **Pascale et Nathalie (450)441-4675.**  
[pascale\\_19@hotmail.com](mailto:pascale_19@hotmail.com)

Tu essaies de **tomber enceinte sans succès**? Aimerais-tu en parler, échanger des livres, discuter d'infertilité, d'adoption et d'autres options? Célibataire, en couple, lesbienne, bisexuelle ou simplement femme seule qui insémine sans succès, j'aimerais te parler / te rencontrer! Possible formation de groupe, ou soutien individuel. Contactez **Leanne**:  
[inkspots@videotron.ca](mailto:inkspots@videotron.ca) ou tél: (514) 526-4236

Bonjour! Je m'appelle **Nathalie Ricard** et je travaille comme **infirmière** dans un CLSC à Montréal. J'ai déjà publié sur la maternité lesbienne. Je suis moi-même mère lesbienne et je monte présentement un **projet de recherche** qui reçoit l'appui de mon employeur. Comme les **services de santé** ne sont pas adaptés pour répondre aux **besoins des mères lesbiennes et de leurs enfants**, il faudrait qu'ils le deviennent. Or bien qu'il existe très peu d'information sur la vie familiale des lesbiennes, il en existe encore moins sur les couples de lesbiennes qui désirent avoir des enfants grâce à l'insémination artificielle. Je suis donc à la recherche de **5 couples de lesbiennes qui n'ont pas d'enfant** mais qui veulent fonder une famille avec un donneur connu ou inconnu.

Mes résultats de recherche seront présentés dans mon milieu de travail et dans d'autres forums de manière à ce que les pratiques des intervenantes et des intervenants se modifient. La recherche respectera l'anonymat des participantes. De plus, elles seront informées des résultats de la recherche avant leur diffusion de manière à ce que l'on puisse en discuter ensemble.

Merci pour votre collaboration. Si ça vous intéresse, contactez-moi: **Nathalie Ricard, tél: 514-486-6415; courriel: nricard@colba.net**

**AUTRES ÉVÈNEMENTS:**

Edgy Women / Femmes au-dela IX-dance performance-debutant le 16 mars (12 à 17:00h). Des membres de l'AML seront dans l'audience. Studio 303, 372 Sainte Catherine Ouest. (514) 393-3771  
www.studio303.net

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) tiendra un colloque sur "Droits et Libertés: Jeunes – Éducation - Homosexualité" vendredi le 19 avril de 9:30 à 17:30 au Centre Sheraton de Montréal. Le coût d'inscription pour les membres de groupe communautaire est de \$25. Pour plus d'information téléphonez au 514-873-5146.

Le documentaire "Coming-Out" de Jean-François Monette, sera présenté mardi le 12 mars à 19:30 à l'Église Unitarienne au 5035 de Maisonneuve Ouest (métro Vendome). Il y aura une soirée après le visionnement, apportez un peu de nourriture et du vin si vous voulez.

**Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un évènement dans le prochaine numéro, veuillez nous faire parvenir une note à [monicole@citenet.net](mailto:monicole@citenet.net) ou par la poste à AML, 2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8.**

\*\*\*\*\*

**Si vous avez quelque chose à vendre, louer, acheter ou annoncer mais qui implique un échange d'argent alors vous pouvez placer une annonce dans le bulletin au cout de 20 sous par mot.**

St-Faustin-Lac-Carré

Maison à partager pour famille, couple ou personne seule. 12 appartements meublés, mais si tu as tes meubles il y a possibilité de les recevoir. \$650.00 tout compris. Location au mois ou à l'année. Site enchanteur. Près d'un ruisseau... lac Carré pas loin, piste cyclable, Mont Blanc, Mont-Tremblant... beau terrain à l'arrière.

Louise (819) 688-3909

Heather Mullin, M.S.W. Thérapeute individuel ou de groupe. Pour individu, couple ou famille. Intérêt particulier: santé mentale, addictions, orientation sexuelle et identité sexuelle. Complexe de Santé Queen Elizabeth (métro Vendome) (514) 769-7312.